

VILLE DE SAUVE



DEPARTEMENT DU GARD

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
- REGLEMENT DE LA CONSULTATION -

CONSTRUCTION D'UNE SALLE
POLYVALENTE
COMMUNE DE SAUVE (30610)

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

MARDI 6 DECEMBRE 2011

DATE DE REMISE DES OFFRES

MERCREDI 3 JANVIER 2012 – 12 HEURES

ARTICLE 1^{er} : MAITRE D'OUVRAGE PUBLIC

Mairie de SAUVE
Place Sivel
30610 SAUVE

☎ 04 66 77 50 19

☎ 04 66 77 57 38

✉ : mairie.sauve@wanadoo.fr

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ

2-1. Type de marché/nomenclature

Le présent marché public est un marché de travaux, nature : exécution.

2-2. Objet du marché

Construction d'une salle polyvalente

2-3. Lieu d'exécution

Adresse :

Lieu-dit la Gare

30 610 SAUVE

2-4. Décomposition en tranches

Le présent marché public de travaux est composé d'une seule tranche, ferme.

2-5. Décomposition en lots

Les prestations à réaliser sont réparties en 16 lots désignés ci-après qui seront traités par marché distinct :

- lot n°11 : Electricité – Téléphone – TV – Courants forts et faibles

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

Cependant, il est rappelé aux candidats que, conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics, ils ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenu.

Chaque offre ne pourra concerner **qu'un seul lot**. En tout état de cause, il est demandé à chaque soumissionnaire d'établir un acte d'engagement pour chaque lot pour lequel il soumissionne.

2-6. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2-7. Options

Sans objet.

2-8. Durée du marché

Le délai global d'exécution du présent marché est de 12 mois, période de préparation de 1 mois comprise.

Délais d'exécution par lot : Cf. *calendrier général prévisionnel des travaux*

2-9. Forme du prix : marché à prix ferme, global et forfaitaire

Le présent marché est passé à prix ferme, global et forfaitaire.

Le prix global et forfaitaire doit comprendre l'intégralité des prestations et travaux nécessaires à la bonne exécution de l'objet du marché et l'intégralité des frais liés aux charges fiscales, parafiscales et autres.

Le prix est exprimé hors taxe (HT).

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3-1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la **procédure adaptée** en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3-2. Forme juridique du soumissionnaire

Les entreprises peuvent présenter leur(s) offre(s) individuellement ou bien sous forme de groupement solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la personne responsable du marché tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres, à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

3-3. Sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600,00 Euros.

3-4. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître d'Ouvrage public se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3-5. Complément à apporter aux CC

Les dispositions des cahiers des clauses administratives et techniques particulières (CCTP) ne doivent subir aucune modification.

3-6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3-7. Fin de la consultation

L'acheteur public peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 4 : DOSSIER DE CONSULTATION

4-1. Pièces constitutives

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation ;
- Les Actes d'Engagement (un par lot) ;
- Les DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) (une par lot)
- Le CCAP ;
- Le CCTP ;
- Le mémoire de performances ;
- Le calendrier général prévisionnel des travaux ;
- Le rapport initial de contrôle technique ;
- PGC ;
- Le rapport géotechnique ;
- Les études et pièces annexes ;
- La série de plans.

4-2. Modalités d'obtention du dossier de consultation

Dossier à retirer, après demande écrite, aux jours et aux heures d'ouverture, à :

ORGACOMPTE

25 rue André Simon

30 000 NIMES

☎ 04 66 38 66 46 - 📠 04 66 38 07 61

Frais de reprographie du dossier payables directement auprès du prestataire.

Dossier envoyé par courrier, après demande écrite à l'adresse ci-dessus, en contre-remboursement.

Les candidats qui le souhaitent peuvent télécharger gratuitement le dossier sur le site :

www.midilibre-legales.com

Le site est libre d'accès. Les soumissionnaires ont la possibilité d'y consulter l'AAPC et de retirer le DCE dans son intégralité.

Afin de pouvoir lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .xls, .doc, .pdf.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PRESENTATION ET DE REMISE DES OFFRES

5-1. Présentation des offres

Il est rappelé que :

- le ou les signataires doivent être habilités à engager le(s) candidat(s) ;
- les offres doivent être conformes au dossier de consultation ;
- tous les documents devront obligatoirement être établis en langue française ;
- les offres dématérialisées ne sont pas acceptées.

5-1.1 Offre présentée sous pli cacheté

L'offre, présentée sous pli cacheté, portera **obligatoirement** les mentions suivantes :

NE PAS OUVRIR - MARCHE PUBLIC

« Construction d'une salle polyvalente – Commune de SAUVE (30610) »

Lot n° ... (à compléter)

Dans le pli cacheté, figureront les documents suivant le détail ci-dessous :

☞ **Pièces visées aux articles 43 - 44 & 45 du Code des Marchés Publics :**

- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics concernant les interdictions de soumissionner.
- lettre de candidature (ou DC4)

- déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat (ou DC5)
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés
- déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire relatif aux travaux objets du présent marché réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles
- attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité.
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- présentation d'une liste de travaux exécutés au cours de 5 dernières années, appuyée d'attestation de bonne exécution pour les travaux les plus importants (indiquer le montant, la date et le lieu d'exécution et préciser si les règles de l'art ont été respectées et si les travaux ont été complètement exécutés)
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement dont dispose le candidat pour la bonne réalisation des travaux objets du présent marché public
- les certificats de qualifications professionnelles ou références de travaux attestant de la compétence du candidat à réaliser les travaux objets du présent marché public

Les formulaires DC4 (Lettre de candidature) et DC5 (Déclaration du candidat) sont disponibles sur le site : http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires/index.htm

↳ **Les pièces constituant l'offre :**

- L(es) 'Acte(s) d'Engagement ci-joint complété(s), daté(s), portant la mention « lu et approuvé » avec tampon et signature (rappel : un acte d'engagement par lot) ;
- Le DPGF complété et signé par lot ;
- L'attestation signée, rédigée sur papier libre, certifiant que le soumissionnaire s'est conformé aux prescriptions des CCAP et CCTP ;

↳ **Les pièces complémentaires :**

Cette rubrique est jugée indispensable pour l'application du critère « valeur technique de l'offre » mentionné à l'article 6.2 du présent règlement :

- Le mémoire de performances complété, daté et signé,

5-2. Remise des offres

a) Les offres pourront être remises directement, contre récépissé, à la Mairie de SAUVE – Place Sivel – 30610 SAUVE, avant le :

MERCREDI 3 JANVIER 2012 – 12 HEURES

b) Si les offres sont envoyées par courrier, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites.

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heure limites fixées ci-dessus ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues et seront renvoyées à leurs auteurs.

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

6-1. Sélection des candidatures

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, ne seront pas admis :

- Les plis qui ne sont pas accompagnés des pièces mentionnées ci-dessus ;
- Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ;
- Les candidatures qui ne présentent pas des références professionnelles suffisantes pour des prestations similaires ;

6-2. Jugement et classement des offres

L'autorité adjudicataire, après avis du Comité d'Appel d'Offres, éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

L'autorité adjudicataire, après avis du Comité d'Appel d'Offres, choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant :

- Le **prix** pour **60 %**
- La **valeur technique** de l'offre pour **40 %**

Toute offre incomplète ou incohérente sera immédiatement écartée.

6-3. Négociation

Après examen des propositions reçues, la Commune de SAUVE se réserve le droit d'engager ou non des négociations (concernant le prix et/ou la valeur technique) avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes.

6-4. Documents à fournir par le candidat retenu

Les certificats ou la déclaration, mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics (CMP) seront remis par le candidat retenu dans le délai de 10 jours à compter de la demande présentée par la Personne Responsable du Marchés.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat retenu devra joindre les certificats ou la déclaration mentionnés à l'article 46 du CMP.

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats ou la déclaration mentionnés à l'article 46 du CMP, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par l'autorité adjudicataire qui présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour les questions administratives ou relatives à la procédure de marché public :

☞ Contacter l'Hôtel de Ville
Place Sivel
BP 5
30 610 SAUVE
Contact : Olivier GAILLARD
☎ 04 66 77 50 19 - 📠 04 66 77 57 38
✉ mairie.sauve@wanadoo.fr

Pour toutes les questions techniques ou visite de terrain :

☞ Contacter le Maître d'œuvre :
CLN architecture
SCP CHAMBON LEBERT NEGRE
M. CHABAUD
546, Rue Etienne Lenoir
30900 NIMES
☎ 04 66 84 07 05 - 📠 04 66 29 77 98
✉ cln@clnarchitecture.fr

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères
CS 88010
30 941 NIMES Cedex 09
☎ 04 66 27 37 00- 📠 04 66 36 27 86
✉ greffe.ta-nimes@juradm.fr